Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_64-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Mai 2026

Date de convocation : 04/05/2026 **Date d'affichage : 04/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Ophélie FROTIN (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON), Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Michel SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Laurent BELLOIR

35/330/64/2026

7- Objet : Avenant au contrat de Bureau Veritas pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux

Monsieur CHAVROCHE Philippe ; 1er adjoint en charge des bâtiments, explique que nous devons faire un avenant au contrat de vérification périodique règlementaire des bâtiments pour modifier la liste des bâtiments vérifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code du travail et les textes réglementaires relatifs aux vérifications périodiques obligatoires des installations techniques dans les établissements recevant du public et les bâtiments communaux ;

Vu le contrat de vérification périodique réglementaire des bâtiments communaux conclu avec **Bureau Veritas Exploitation**

Considérant que, pour assurer la conformité réglementaire et la sécurité des usagers et agents, il est nécessaire d'adapter le périmètre des prestations et/ou les modalités financières du contrat initial ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_64-DE

Considérant que l'avenant n° D-2305123-0797275 proposé par **Bureau Veritas Exploitation** vise à :

- Intégrer de nouveaux bâtiments comme la Mairie et le local traiteur de la salle du Bosquet, les vestiaires de football, l'atelier du service technique
- Supprimer la salle des sports

et qu'il convient, pour ce faire, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° D-2305123-0797275 au contrat de vérification périodique réglementaire des bâtiments communaux conclu avec **Bureau Veritas Exploitation**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 12.05.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-et-VILAINE)